

Programme gouvernemental de législature

2021
2022
2023
2024
2025

Un **JURA** renouvelé,
consolidé et résolument
tourné vers l'avenir

MESSAGE DU GOUVERNEMENT

Le programme de législature vise à tracer les grandes lignes de l'action gouvernementale pour cinq ans. Cette action prend tout son sens si elle s'inscrit dans une vision à plus long terme : quel visage aura le Jura en 2030 ? Le Gouvernement imagine à cet horizon une population unie, solidaire et encore mieux formée, une économie qui valorise les compétences du canton du Jura et celles de sa population, un développement harmonieux, notamment dans ses espaces naturels, et un Etat modernisé, qui collabore toujours davantage avec les communes, les régions voisines et les autres cantons dans un esprit de partenariat.

La législature 2021-2025 est la première étape qui mènera à l'atteinte de ces objectifs généraux en 2030. Quatre enjeux primordiaux rythmeront les prochaines années. Le premier, historique et enthousiasmant, est l'accueil de Moutier, à même d'offrir au canton du Jura une nouvelle impulsion et une nouvelle dynamique. Il s'agit ensuite d'accompagner la sortie de crise des secteurs durement touchés par la crise COVID-19, et plus largement de la population en général, de favoriser le vivre ensemble dans toutes ses dimensions. Il est également important d'œuvrer à un cadre de vie durable, les conséquences du changement climatique se faisant de plus en plus visibles sur le territoire. Finalement, il convient de prendre les mesures nécessaires pour garantir de meilleures perspectives financières.

Ainsi, le présent programme de législature met en évidence les grands axes de l'action politique et administrative de ces prochaines années. Il expose une série de projets importants que les autorités cantonales entendent réaliser à court et moyen termes. Il va de soi que bien des tâches nécessaires au fonctionnement de notre société et bien d'autres projets seront réalisés par l'Etat durant cette législature, sans que ces points soient mentionnés ici.

Les défis qui attendent le Gouvernement jurassien sont nombreux. La République et Canton du Jura dispose cependant d'atouts : une population ouverte et dynamique, un système de formation performant, des espaces naturels uniques et une économie innovatrice. Le Gouvernement fait le pari avec les Jurassien.ne.s d'un canton renouvelé, consolidé et résolument tourné vers l'avenir.



Gouvernement jurassien 2021 | (de g. à dr.) Rosalie Beuret Siess (Département des finances), Nathalie Barthoulot (Département de l'intérieur - présidente du Gouvernement), Gladys Winkler Docourt (chancelière d'Etat), Martial Courtet (Département de la formation, de la culture et des sports), Jacques Gerber (Département de l'économie et de la santé) et David Eray (Département de l'environnement - vice-président du Gouvernement).



TABLE DES MATIÈRES

2 MESSAGE DU GOUVERNEMENT

6 VISION DU GOUVERNEMENT

Cohésion sociale	6
Economie	7
Espaces naturels	8
Institutions	9

10 PRINCIPES FONDAMENTAUX

12 INTÉGRER MOUTIER, UN DÉFI TRANSVERSAL...

14 VIVRE ENSEMBLE...

L'Etat renforce la communauté et le pouvoir d'agir de chacun.e	14
L'Etat s'engage pour la promotion de la santé	17
L'école renforce la citoyenneté	18
L'Etat réfléchit aux conditions-cadres de l'emploi dans une optique transversale	20
L'innovation est favorisée	24
La culture et le patrimoine sont mis en valeur	26

30 ... DANS UN CADRE DE VIE DURABLE...

La protection du climat et l'adaptation au changement climatique sont au cœur des politiques sectorielles	30
Les atouts naturels sont mis en valeur	34
Une contribution importante de l'agriculture et de la sylviculture	38

40 ... DANS UN ETAT QUI SE CONSOLIDE

Une démarche est entreprise pour garantir la maîtrise des finances publiques	40
Les prestations délivrées correspondent aux attentes	42
Les contacts numériques sont favorisés	44
La politique des ressources humaines est modernisée	48
La poursuite pénale est optimisée	49
L'Etat renforce sa collaboration avec les communes	50

52 CONCLUSION

VISION DU GOUVERNEMENT

Face aux défis sociétaux, environnementaux et économiques, et dans une optique prospective, le Gouvernement a défini sa vision du canton du Jura en 2030. Le programme de législature constitue un jalon intermédiaire qui contient toujours en filigrane les objectifs visés à l'horizon 2030.

COHÉSION SOCIALE

La population jurassienne se sent bien au quotidien et en sécurité. Elle est unie et se montre solidaire ; la cohésion sociale est forte. Les efforts de promotion de la santé au sens large font que les Jurassien.ne.s sont en bonne santé physique et psychique. L'offre sanitaire répond aux besoins de la population. Curieuse et intéressée, elle se montre attentive à son histoire et est ouverte à son avenir et à d'autres cultures. Elle questionne avec un regard critique les informations qu'elle reçoit.

Les offres de formation sont renforcées et répondent aux attentes de la population. Celle-ci dispose de bonnes compétences de base, notamment linguistiques, qu'elle développe tout au long de son parcours professionnel. Elle profite d'une offre culturelle et de loisirs diversifiée, qui contribue au rayonnement du Canton. Les différent.e.s acteur.trice.s de l'ensemble du territoire collaborent dans ce sens.

ECONOMIE

L'économie jurassienne valorise ses compétences et utilise pleinement les instruments à disposition pour exploiter de nouveaux marchés. La recherche s'implante dans le Jura. Elle réunit les entreprises, des centres de recherche publics et privés ainsi que les hautes écoles. Le nombre d'emplois qualifiés augmente. Le Jura est attractif pour les travailleur.euse.s bénéficiant d'une formation tertiaire, ce qui pousse les jeunes à rester ou à venir s'installer dans le Canton après leur formation. Les Jurassien.ne.s occupent l'emploi qui leur convient et sont en mesure de s'adapter aux défis du monde du travail. En outre, les nouveaux modes d'organisation du travail permettent aisément de vivre dans le Jura tout en ayant un emploi à l'extérieur du canton.

ESPACES NATURELS

Le patrimoine naturel, historique et archéologique préservé participe à la valorisation et au rayonnement du Jura. Le canton dans son ensemble se développe de façon harmonieuse, tout en préservant les espaces et la biodiversité. Grâce à l'amélioration de son état de santé, la forêt est en mesure de remplir les différentes fonctions qui lui reviennent. Les Jurassien.ne.s, conscient.e.s des enjeux climatiques, limitent leur empreinte carbone dans leurs activités quotidiennes, notamment en recourant à la mobilité douce et à l'offre de transports publics à disposition.

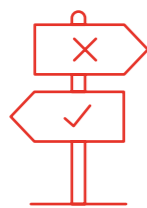
INSTITUTIONS

Le Canton et les communes mutualisent leurs ressources, tout particulièrement dans les outils numériques, pour répondre au mieux aux attentes de la population. La démocratie représentative joue pleinement son rôle. Ainsi, les habitant.e.s s'adressent aux communes au quotidien qui les orientent au besoin vers les services de l'Etat. Le Parlement relaie quant à lui, les préoccupations des citoyen.ne.s face à l'Exécutif et modifie au besoin le cadre législatif ; il explique également les options prises par les autorités décisionnelles. Pragmatique, réactive et efficiente, l'administration cantonale fournit des prestations qui correspondent aux besoins de la population et des entreprises ; la digitalisation garantit son accessibilité tout en apportant confiance et transparence. Un accompagnement est en outre mis sur pied pour que chacun.e se familiarise avec ces nouveaux outils et ainsi éviter la fracture numérique.

L'Etat jurassien collabore avec les autres cantons ainsi que les régions voisines et développe des projets avec eux, voire fournit des prestations en commun. Ces collaborations se font selon les opportunités, sans a priori géographique ni linguistique.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Pour progresser vers la vision de 2030, différents principes fondamentaux doivent imprégner l'ensemble des politiques publiques que le Gouvernement mettra en place.



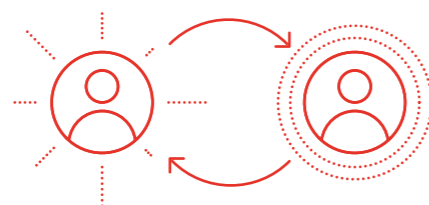
CHOIX

Priorisation, développement des projets les plus prometteurs.



EFFICACITÉ

Utilisation des ressources et des deniers publics avec efficacité, soit en produisant le maximum de résultats avec le minimum de moyens.



COLLABORATION

Echanges, réflexions, travail dans un but partagé entre les différentes institutions : Gouvernement et Parlement, Canton et communes, Etat et institutions paraétatiques, et avec les citoyen.ne.s et les acteur.trice.s de la société civile.

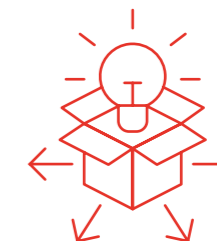


EGALITÉ

Manière dont sont considéré.e.s les Jurassien.ne.s, par les autorités, en particulier sans considération quant à leur genre, leur origine ou leurs moyens financiers.

RESPECT

Valeur fondamentale qui s'applique entre les personnes ainsi qu'entre les différent.e.s acteur.trice.s institutionnel.le.s.



INNOVATION ET CRÉATIVITÉ

Processus mental d'abord propre à la culture et qui s'étend peu à peu à tout le champ des politiques publiques ; manière pour les administrations publiques, les institutions paraétatiques et les entreprises de s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques.



RESPONSABILITÉ ET SUBSIDIARITÉ



Responsabilité de l'individu et subsidiarité de l'Etat, qui reste attentif à ceux.celles qui sont en difficulté. L'Etat œuvre au renforcement du pouvoir d'agir des citoyen.ne.s. Chaque niveau de l'Etat (communes, canton) joue pleinement son rôle.



TRANSPARENCE

Garante de la confiance, la transparence doit permettre d'entrer dans un dialogue avec les citoyen.ne.s et les partenaires de l'Etat au sens large pour bénéficier de leviers et d'effets multiplicateurs.

INTÉGRER MOUTIER, UN DÉFI TRANSVERSAL...

Le 28 mars 2021, les citoyen.ne.s de Moutier se sont prononcés à 54.9% des voix en faveur du rattachement de leur ville à la République et Canton du Jura. Depuis la création du Canton, le peuple, les Législatifs et Exécutifs successifs se sont toujours fortement impliqués pour que Moutier devienne une ville jurassienne. Après des décennies d'engagement, le rattachement de la cité prévôtoise au canton du Jura constitue à présent une réalité.

L'accueil de Moutier, événement historique et d'une ampleur rare, qui constitue la fin de la Question jurassienne au plan institutionnel, représentera ainsi l'une des priorités de la législature 2021-2025. Ce projet concret requerra un engagement intense de l'Etat jurassien. Chaque projet ou presque, au cours des prochaines années, prendra ce défi en considération.

La ville de Moutier compte quelque 7 500 habitant.e.s, ce qui correspond à environ 10% de la population cantonale jurassienne actuelle. Les structures et les processus de l'administration seront adaptés afin d'intégrer cette augmentation significative de la population. L'arrivée de Moutier apportera sous cet angle assurément une dynamique nouvelle, non seulement pour la commune mais également pour l'Etat jurassien dans son ensemble.

Il est évident que ces prochaines années nécessiteront énergie et dynamisme pour accueillir la ville de Moutier. Le Législatif a donné l'injonction au Gouvernement par l'acceptation d'une motion d'accélérer le processus et de viser l'objectif de 2024 pour le transfert de la cité prévôtoise. Toutefois, les processus et les actes législatifs y relatifs seront nombreux et il n'est

pas garanti que cet objectif puisse être atteint comme souhaité. Le Gouvernement mettra tout en œuvre dans ce sens et le cas échéant, procédera, pour autant que l'avancement du transfert soit reconnu comme pertinent, à une dissolution anticipée des autorités politiques et judiciaires.

Les Jurassien.ne.s et les citoyen.ne.s de Moutier seront tenu.e.s informé.e.s de l'avancée des travaux, afin que les liens soient renforcés et que toutes et tous se sentent intégré.e.s dans le projet de société que représente l'accueil de Moutier.

Le Gouvernement jurassien souhaite par ailleurs que les relations avec Berne soient identiques à celles qui prévalent avec les autres cantons : tournées vers le futur et constructives.

VIVRE ENSEMBLE...

Formation, emploi, santé, sécurité et culture sont autant d'éléments essentiels à l'individu et plus largement à la vie en communauté. Chaque citoyen.ne jurassien.ne doit vivre dans des conditions dignes et être en mesure d'exploiter pleinement son potentiel, de faire des choix en ce qui concerne sa vie et de participer de manière engagée à celle du Canton. L'Etat continue à jouer un rôle dans la mise en place des conditions-cadres indispensables à la réalisation de cet objectif. A cet égard, une attention particulière est portée aux plus vulnérables.

Les Jurassien.ne.s peuvent également compter sur les réseaux de solidarité que la pandémie a mis en lumière. La richesse du tissu associatif, qui contribue à la cohésion sociale au sens large, représente ainsi un élément-clé qu'il convient de préserver et si possible de renforcer durant les prochaines années.

L'ETAT RENFORCE LA COMMUNAUTÉ ET LE POUVOIR D'AGIR DE CHACUN.E

Dans une société de plus en plus polarisée, l'Etat s'emploie à favoriser la nuance, à permettre les échanges et à valoriser la compréhension des autres réalités, renforçant ainsi la cohésion sociale. Il encourage les liens intergénérationnels et interculturels. L'entraide et la solidarité, les logiques de collaboration et de partenariat sont favorisées, l'Etat intervenant dans une logique de subsidiarité. Il s'agit donc d'assurer la reconnaissance de toutes les formes d'implication dans la société, non seulement au travers du travail rémunéré, mais aussi de valoriser les engagements bénévoles et les proches aidants. Pour renforcer la participation citoyenne, la société civile sera d'une manière générale invitée à s'exprimer sous d'autres formes que les seuls droits politiques.

Dans la continuité du projet Jura Jeunes 4.0 qui se termine à la fin de l'année 2021, le Gouvernement valorise le potentiel de la jeunesse et l'associe concrètement à ses actions. Ce qui vaut pour la jeunesse vaut pour les autres catégories de la population qui sont parfois insuffisamment présentes sur la scène publique, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou encore celles issues de la migration, mais aussi les femmes, comme le mouvement de la Grève des femmes l'a montré. Au travers d'une véritable politique d'inclusion et d'encouragement, l'Etat soutient le développement de leurs compétences et veille à les valoriser avec la ferme intention et la vision que chaque personne résidant régulièrement sur le territoire jurassien puisse participer, dans la mesure de ses envies et de ses possibilités, à la vie de la société et s'y sentir bien, en sécurité, respectée dans ses valeurs et ses capacités et soutenue dans ses choix et ses aspirations.

MESURES

- Renforcer l'animation jeunesse à l'échelle du canton
- Soutenir les réseaux d'entraide informels et de solidarité et appui aux proches aidants
- Améliorer le dispositif d'aide sociale, en partenariat avec les communes
- Diversifier les modalités de participation de toutes les catégories de la population à la vie sociale ainsi qu'aux processus politiques et administratifs
- Mettre en œuvre l'agenda Intégration Suisse
- Faire adopter la loi en matière de lutte contre la violence domestique



La jeunesse associée aux actions. | Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse, et Alain Berberat, chargé de projet Jura Jeunes 4.0.



L'ETAT S'ENGAGE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ

La santé de la population jurassienne constitue un défi au vu des études connues à ce jour. L'Etat soutient différents programmes de promotion de la santé, qu'il s'agisse d'information, de communication ou de sensibilisation, dans une approche transversale. L'activité au quotidien est encouragée, tant à l'école que pour se rendre sur son lieu de travail, ainsi que pour les autres groupes de population. L'alimentation saine est aussi promue et reconnue comme facteur important de la santé. Les politiques publiques favorisent les conditions-cadres relatives à cette thématique, avec, par exemple, un soutien à la vie sociale et associative notamment dans le domaine du sport, une amélioration des infrastructures telles que les pistes cyclables et les voies piétonnes, et bien sûr le maintien d'un accès aisé aux espaces forestiers et abords de cours d'eau pour le délasserment. Différentes campagnes sont en outre lancées pour réduire les risques d'addiction.

La mise en place du Réseau santé mentale permet une amélioration dans la prise en charge des affections psychiques. Une attention particulière est portée sur la réduction de la stigmatisation des personnes souffrant de tels troubles, avec un accent mis sur la prévention.

MESURES

- Mettre en œuvre des actions de promotion de la santé, notamment la promotion d'activités de mobilité et l'éducation positive à la santé
- Mettre en place le Réseau santé mentale et développer la prévention des troubles psychiques et l'intégration des citoyen.ne.s souffrant de tels troubles

L'ÉCOLE RENFORCE LA CITOYENNETÉ

Société et citoyenneté sont étroitement liées. La citoyenneté s'appuie sur la capacité de chaque individu à exercer ses droits et ses devoirs au sein de la société de façon autonome, indépendante et responsable. Cette capacité est depuis quelques années de plus en plus dépendante de la maîtrise et de la compréhension d'outils, d'usages, de modes de communication nouveaux. La nature des sources d'information et la gestion de celles-ci ont fortement changé. L'école fournit les codes, les méthodes et les moyens pour agir dans un tel environnement et en être un acteur. L'élève est capable de prendre de la distance et de poser un regard critique. Pour cela, il est indispensable de connaître le fonctionnement et les règles de différentes cultures, mais aussi la culture dite numérique. Pour répondre à ces enjeux, l'école jurassienne met sur pied un plan d'action numérique. Celui-ci ambitionne que chaque élève appréhende mieux la société dont la digitalisation est une composante essentielle.

En suivant quatre axes de développements interdépendants, le plan d'action numérique de la formation englobe tous les aspects de l'écosystème numérique des écoles jurassiennes. Chaque élève atteint le niveau de compétences numériques fixé par les plans d'études émanant des instances confédérales. La réussite de cette opération passe par des formations adéquates en éducation numérique des enseignant.e.s, formations qui sont organisées et réparties sur les cinq années de la législature. Un encadrement spécifique au cœur même des écoles permet un accompagnement au quotidien. La spécificité du numérique impose l'amélioration et la coordination des conditions matérielles et logicielles. Tous les efforts de l'Etat et des communes s'inscrivent dans un contexte visant la sécurité, la protection des données, un usage raisonnable du numérique et une prise en compte du développement durable par des choix adéquats dans le renouvellement du matériel. Dans un but d'efficacité et de cohérence, les élèves bénéficient d'une même identité numérique et d'environnements de travail communs de leur entrée à l'école jusqu'à la fin du secondaire II.

Plus largement, l'école poursuit la pédagogie égalitaire dans l'ensemble du cursus scolaire ainsi que dans la formation du corps enseignant. L'école est en effet une étape cruciale de la vie, en particulier lorsqu'il s'agit de vivre l'égalité au quotidien.

MESURES

- Mettre en place le plan d'action numérique au sein de l'Ecole jurassienne
- Promouvoir des programmes et outils pédagogiques pour une école égalitaire

L'ÉTAT RÉFLÉCHIT AUX CONDITIONS-CADRES DE L'EMPLOI DANS UNE OPTIQUE TRANSVERSALE

La pandémie actuelle met en évidence la nécessité pour les entreprises et les salarié.e.s de disposer d'outils pour renforcer leur résilience. Dans ce contexte, une réflexion générale sur les conditions-cadres est nécessaire.

Les efforts réalisés en matière de formation de base qui font du Jura un des cantons où les jeunes se forment le mieux doivent s'accompagner de mesures pour que la population adulte accède à la formation continue tout au long de la vie. Faire de la formation continue un élément central de la culture professionnelle est la meilleure garantie pour maintenir et développer l'emploi dans notre canton, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. Il s'agit ainsi d'accompagner non seulement les publics défavorisés, en particulier en matière de compétences numériques, mais encore les actif.ve.s – citoyen.ne.s, employeur.e.s et employé.e.s. Toutes et tous sont appelé.e.s à entrer dans une dynamique apprenante. Les réponses à ces enjeux sont élaborées dans une logique transversale et interinstitutionnelle, mêlant services de l'État, acteur.trice.s de la formation continue et milieux économiques.

En outre, différentes actions sont entreprises pour augmenter l'intégration des femmes sur le marché de l'emploi. Si de telles mesures favorisent l'égalité entre femmes et hommes, elles contribuent aussi à lutter contre le risque de paupérisation. Les familles monoparentales ont en effet un risque accru d'émarger à l'aide sociale. Dans cette optique, l'État poursuit une politique active en matière d'égalité salariale et renforce les outils à sa disposition pour en assurer son respect dans les entreprises jurassiennes. Il s'agit toutefois, et plus largement pour toutes les familles, d'offrir des solutions pour concilier vie familiale et vie professionnelle en garantissant l'égalité des chances aux enfants.



L'égalité salariale entre femmes et hommes fait partie de l'amélioration des conditions-cadres de l'emploi.

Angela Fleury, déléguée à l'égalité, et Ludivine Jeannerat, agente administrative en formation.



MESURES

- Adapter les conditions-cadres au marché de l'emploi actuel et futur
- Encourager la formation continue, notamment dans le domaine du numérique, à travers des actions concrètes visant à la fois les entreprises et les salarié.e.s
- Faire adopter les modifications législatives visant à réaliser l'égalité salariale et assurer leur mise en œuvre
- Ajuster les structures d'accueil aux besoins des parents, en particulier pour les écolier.ère.s



La Cellule cantonale COVID : illustration de la souplesse et efficacité de l'administration.
Christine Guenat et Elodie Goffinet.



Nelson Chiquet et David Eschmann.

L'INNOVATION EST FAVORISÉE

Inaugurée en octobre 2019, l'antenne jurassienne du Parc suisse de l'innovation (SIP) constitue un outil significatif pour dynamiser l'économie jurassienne et créer de nouveaux emplois sur le territoire cantonal. La recherche bénéficie ainsi des compétences techniques de l'économie jurassienne et inversement. De l'idée à la concrétisation, l'innovation s'accélère, avec un ancrage durable à travers des projets concrets, qui permettent de diversifier l'économie et qui offrent des perspectives de nouveaux marchés aux entreprises. La transition énergétique constitue aussi un enjeu pour les entreprises, en matière d'innovation, et elle offre, à ce titre, des perspectives de création d'emplois. BaselArea et la présence de la marque « Switzerland Innovation », couplées à des conditions fiscales attractives, représentent des perspectives nouvelles pour inciter les entreprises jurassiennes à renforcer l'innovation, qu'il s'agisse

de produits, de processus de travail ou l'ouverture de nouveaux marchés. Elles contribuent enfin à améliorer l'attractivité du canton, non seulement en termes d'implantation ou de développement, mais encore à créer des emplois à haute valeur ajoutée. Ces mesures visent aussi à élargir l'assiette fiscale et contribuent à renforcer le tissu industriel jurassien. D'une manière générale, les collaborations entre les acteur.trice.s économiques mais aussi de la formation sont renforcées, tant cet instrument n'a de sens que s'il trouve sa place dans une réalité locale. Les liens entre la HE-Arc, partenaire-clé pour la formation tertiaire et la recherche appliquée, et les entreprises jurassiennes sont consolidés pour favoriser les projets communs. Cela se matérialise par une augmentation du nombre de travaux de bachelors, de diplômes et de projets de recherche dans le canton, en particulier dans le domaine de l'ingénierie.

MESURES

- Renforcer le rôle de la HE-Arc en tant que partenaire-clé, notamment via l'implantation d'un site de la HE-Arc au sein du SIP
- Développer un lien accru entre le SIP et l'économie jurassienne, en particulier en favorisant l'implantation d'accélérateurs d'innovation



Le Parc suisse de l'innovation : un outil significatif pour le développement économique du canton. | Félicien Girardin, chef de projet secteur Entreprise à la Promotion économique.

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE SONT MIS EN VALEUR

La pandémie COVID-19 et les restrictions sanitaires ont lourdement pesé sur les milieux culturels et le secteur associatif en général. Ces secteurs se réinventent pour conserver leur diversité. Le rôle de l'Etat est d'accompagner la relève du secteur associatif et culturel et en particulier celui des arts de la scène. Grâce à l'ouverture du Théâtre du Jura, notre canton dispose désormais de l'opportunité de redéfinir ce paysage. Cette structure professionnelle est un atout pour de nombreux acteurs cantonaux au fonctionnement bénévole. D'une manière générale, les milieux culturels sont appelés à collaborer pour dégager des synergies. Ils proposent une offre cohérente au public jurassien et donnent l'occasion aux jeunes Jurassien.ne.s qui se sont formé.e.s aux arts de la scène hors canton de proposer des spectacles ici. Le Théâtre du Jura accueille des spectacles qui ne pouvaient pas l'être, faute de salles adéquates, et attire un nouveau public. La consolidation du secteur culturel et la collaboration, entre acteur.trice.s jurassien.ne.s mais aussi au plan intercantonal, sont ainsi sans aucun doute les maîtres mots des prochaines années.

S'agissant d'intercantonalité, le 23 juin 1974 constitue un événement marquant dans l'histoire de la création du canton du Jura. 2024 marque les 50 ans du plébiscite. Avec l'entrée effective de Moutier dans le canton, cet événement sera un moment de réflexion sur l'avenir du Jura. Une exposition sur la créativité et l'innovation, au cœur de l'idée d'indépendance, est organisée. Elle retrace l'histoire tout en donnant l'occasion de projeter vers son avenir le canton aux frontières nouvellement redessinées. L'événement permet au canton du Jura d'accueillir et d'intégrer toute la population de Moutier.

La construction en 2023 du Centre de recherches et de conservation des collections archéologiques, paléontologiques et d'histoire naturelle à Porrentruy, attenant à l'actuel Jurassica museum, permet au canton du Jura de préserver, de valoriser et d'étudier le passé jurassien en exploitant notamment les vestiges mis au jour lors des travaux de l'A16. Ce futur Centre consolide le développement de l'antenne universitaire en géosciences de l'Université de Fribourg instaurée par Jurassica, assurant son rôle de pôle de recherches scientifiques.

MESURES

- Inscrire durablement le Théâtre du Jura dans le paysage culturel jurassien et régional
- Mettre sur pied l'Exposition Jura 2024
- Ouvrir le Centre de recherches et de conservation des collections



Préserver et valoriser les collections mais aussi développer la recherche universitaire : l'ambition du centre de recherches et de conservation des collections archéologiques, paléontologiques et d'histoire naturelle. | Ursule Babey, responsable de l'archivage archéologique, et Lucienne Maître, technicienne de fouille.

... DANS UN CADRE DE VIE DURABLE...

Le territoire jurassien, avec ses espaces verts omniprésents et ses localités à taille humaine, possède bien des atouts pour y vivre. Les autorités jouent un rôle important pour préserver ce cadre de vie de qualité reconnu bien au-delà des frontières cantonales. Ainsi, Canton et communes s'investissent pour préserver la nature et le paysage existant, pour développer la qualité des milieux naturels et des zones bâties et pour fournir les services attendus par la population. Chaque propriétaire foncier et chaque habitant-e contribue de manière majeure au développement durable de la région, par exemple dans le cadre de l'exploitation ou de l'entretien de surfaces ou en optant pour des comportements et des activités préservant l'environnement.

Malgré les efforts menés dans tous les secteurs économiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement et une meilleure préservation des ressources, l'érosion de la biodiversité se poursuit. Tout le territoire est en outre clairement touché par le changement climatique. L'état des forêts jurassiennes, les périodes d'étiages sévères dans les cours d'eau ou des déficits en eau potable, sans

oublier les inondations de juillet 2021, ont démontré ces dernières années l'exposition de la région. Ces constats visibles ont d'ailleurs incité le Gouvernement à prononcer l'état de catastrophe forestière, alors que le Parlement a déclaré l'urgence climatique. L'engagement du Gouvernement doit être poursuivi et développé pour atténuer les problématiques climatiques et environnementales.

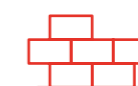
LA PROTECTION DU CLIMAT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT AU CŒUR DES POLITIQUES SECTORIELLES

Le Plan Climat concrétise la volonté du Gouvernement et met sur papier cette orientation forte de la législature que représente le climat. Un fonds cantonal pour le climat permet de financer les actions contribuant à réduire les émis-

sions dans le canton. Ces deux nouveaux instruments complètent les différentes actions déjà menées dans les différentes politiques sectorielles. Le Gouvernement veille à examiner ses politiques publiques à l'aune des enjeux climatiques.

Un plan de mobilité est réalisé pour tous les sites qui accueillent les autorités et l'administration cantonales. D'autres pratiques durables sont renforcées, par exemple lorsque des subventions sont allouées. Les contrats de prestations auxquels l'Etat est partie prenante sont au besoin revus pour correspondre, voire contraindre aux bonnes pratiques préservant le climat. Les circuits courts et le commerce local sont soutenus. En finalité, l'Etat ne peut agir seul ; il doit mettre à disposition des citoyen.ne.s des moyens pour qu'ils.elles puissent limiter leur empreinte carbone sans que leur quotidien s'en trouve par trop compliqué ou que cela impacte par trop leur budget.

L'isolation des bâtiments et la décarbonation de leurs chauffages constituent des mesures efficaces. Les aides publiques y relatives sont chaque année rapidement épuisées, ce qui démontre une motivation des propriétaires. Outre les actions sur les bâtiments existants, il s'agit clairement d'opter pour un mode de construction économe en énergie, notamment en privilégiant l'utilisation du bois local. Le développement urbain doit encore mieux tenir compte de la qualité de vie pour les habitant.e.s, notamment en garantissant les îlots de fraîcheur et le calme.



Un engagement renforcé pour la durabilité. | Michel Frey, responsable de l'efficacité énergétique.



Outre la réduction de la consommation et de l'impact du parc immobilier, le Gouvernement veille à la transition énergétique. Le Jura n'est pas en avance dans la production d'énergies renouvelables. La décarbonation de la société est difficile et implique de délicates pesées d'intérêts. Le Gouvernement est convaincu que la fin de l'exploitation des centrales nucléaires et la nécessité de sortir des énergies fossiles requièrent une diversification des sources d'approvisionnement énergétique, comme le peuple suisse et le peuple jurassien l'ont souhaité en acceptant la stratégie énergétique fédérale en 2017. Le développement d'un projet-modèle de parc éolien à la Haute-Borne doit, à ce titre, constituer un élément marquant de la législature.

Un tiers de la consommation énergétique est lié à la mobilité. Celle-ci représente donc un enjeu significatif. S'il semble peu réaliste de limiter les déplacements, la manière dont ceux-ci se réalisent doit être plus durable. A cet égard, le réseau de transports publics a connu un essor important au cours de la dernière décennie. Le Gouvernement vise à augmenter la part modale des transports publics, notamment de manière à ce que les ménages jurassiens renoncent à un deuxième véhicule. La cadence constitue sur ce plan un élément-clé qui fait l'objet d'efforts. La nouvelle identité visuelle du réseau cantonal des bus, MOBIJU, vise également à favoriser l'appropriation par la population jurassienne de ce moyen de transport. L'objectif est de passer de 20% à 25% des déplacements réalisés en transports publics à l'horizon 2030.

MESURES

- Elaborer le Plan Climat JU et mettre en œuvre ses différentes mesures
- Concrétiser les mesures du plan de gestion des déchets ayant trait à l'économie circulaire
- Augmenter la part modale des transports publics, notamment au travers de l'augmentation de l'offre prévue sur le réseau de bus
- Obtenir le financement fédéral pour la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Delémont (Arc Express)
- Etendre la desserte ferroviaire jusqu'à Belfort-ville et proposer une offre attractive pour les pendulaires, et tous les utilisateur.trice.s potentiel.le.s entre Belfort, la gare TGV, Porrentruy, Delémont, Moutier et Bienne
- Développer les plans de mobilité, en particulier celui de l'administration cantonale
- Se coordonner avec les cantons voisins et obtenir l'inscription du financement fédéral pour une nouvelle liaison routière N18 moderne et rapide entre Delémont et Bâle

LES ATOUS NATURELS SONT MIS EN VALEUR

Les milieux naturels jurassiens sont considérés comme riches et bien préservés. Dans les faits, la biodiversité y est cependant en recul. Différents impacts négatifs issus de notre société contribuent à cet appauvrissement. Plusieurs politiques cantonales et un nombre importants de projets et de mesures ont pour but d'inverser la tendance. Ces actions sont menées avec les nombreux acteur.trice.s concerné.e.s, en premier lieu les propriétaires fonciers, exploitant.e.s agricoles et le personnel forestier. Les efforts portent sur la gestion et l'entretien durable des espaces agricoles et forestiers, sur la revitalisation de milieux naturels dégradés (tourbières, cours d'eau, prairies sèches, etc.) et sur la conciliation entre activités humaines et patrimoine naturel. La zone urbaine présente également un fort potentiel d'amélioration, avec un volet didactique et pédagogique indéniable. Il s'agit également de poursuivre la réduction des émissions de polluants dans l'écosystème (sites contaminés à assainir, traitement des micropolluants, programme de réduction des produits phytosanitaires, etc.).

En parallèle, le besoin et l'opportunité de mettre en valeur les espaces et la nature s'inscrivent dans la tendance d'un tourisme durable, particulièrement apprécié des visiteur.teuse.s suisses et étranger.ère.s. Le canton du Jura dispose de réels atouts à faire valoir, que l'on songe au caractère exceptionnel de la nature jurassienne, à ses paysages, aux possibilités de loisirs doux, à la qualité de ses produits agricoles et industriels ou encore au charme de ses cités. Le tourisme poursuit son développement et renforce sa position notamment sur le marché national, pour attirer davantage de visiteur.trice.s suisses. A cette fin, pour assurer et développer l'emploi dans ce secteur-clé, il s'agit d'une part de poursuivre les efforts d'innovation dans les prestations et dans la formation des acteur.trice.s touristiques, d'autre part de rénover celles qui ont déjà acquises leur réputation au-delà des frontières cantonales. C'est dans ce contexte que s'inscrit la valorisation de l'Étang de la Gruère et de Saint-Ursanne, deux sites majeurs bien connus dans notre pays.

Les territoires découverts pendant les vacances peuvent être vécus au quotidien. Avec le télétravail, il est désormais possible de vivre dans le Jura tout en travaillant pour une entreprise à plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres, le canton du Jura étant proche de plusieurs grands centres urbains du pays. Différentes actions de promotion sont donc entreprises pour faire connaître nos forces et inciter de nouveaux et nouvelles habitant.e.s et de nouvelles entreprises à s'installer dans le canton. La mise en valeur de ces atouts représente un axe-clé dans la recherche de recettes supplémentaires, qui s'avèrent indispensables pour relever les défis financiers à venir.

MESURES

- Elaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité
- Revitaliser les tourbières de la Gruère et du Prédame
- Mettre en service et suivre l'efficacité des deux stations de traitement des micropolluants dans les eaux usées (Porrentruy et Soyhières)
- Réaliser un centre d'accueil et améliorer l'accès au site pour les visiteurs de l'Étang de la Gruère
- Valoriser le site touristique de Saint-Ursanne
- Pérenniser une infrastructure attractive pour le tourisme et les loisirs doux



Des atouts naturels à préserver et valoriser. | Le garde-faune Maxime Boismartel.



UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE

Les débats sociétaux montrent que l'agriculture doit évoluer vers des pratiques plus durables. Elle doit également rester rentable pour conserver une production locale. La modernisation des structures agricoles constitue un réel enjeu. De nouveaux remaniements parcellaires seront lancés d'ici 2030, offrant à l'agriculture jurassienne des gains d'efficacité. De même, le Centre d'excellence mis en place par l'Université de Neuchâtel et la Fondation rurale interjurassienne offre à l'agriculture des pistes pour faire face aux défis du changement climatique. Des collaborations technologiques avec le SIP sont envisageables. Ce centre permet de développer de nouveaux outils, de créer de nouveaux métiers, d'offrir des perspectives d'emplois supplémentaires à travers des formations et des projets de recherche et développement en contact étroit avec le terrain. Le centre crée des conditions favorables à la promotion des produits locaux, à la garantie de leur qualité et au développement des circuits courts en partenariat avec le commerce de détail, le secteur de l'hôtellerie-restauration et le tourisme. Pour contribuer également à apporter une réponse à ces enjeux,

en collaboration avec les artisans des branches concernées, l'Etat contribue à la revalorisation de certains métiers en vue de favoriser la formation d'apprenti.e.s, notamment dans les métiers de la transformation alimentaire (fromagers, bouchers, etc.).

La forêt jurassienne souffre et l'essentiel des recettes qui financent la gestion provient de la vente du bois. Les propriétaires n'ont plus forcément l'envie ou les moyens d'investir, alors même qu'une politique d'investissements importants serait requise (adaptation de la jeune forêt, exploitations forcées de peuplements atteints, maintien de la valeur de l'infrastructure). La société attache par contre une forte importance à l'aire forestière, qui est mise gratuitement à disposition de toutes et tous pour le délasserment et fournit différentes prestations immatérielles d'importance. Une sylviculture adaptée permet de répondre conjointement à bien des attentes, en veillant à compléter les forêts exploitées par un réseau de réserves forestières et d'îlots de vieux bois garanti à long terme sur 10% des forêts.

MESURES

- Etablir un Centre d'excellence et de compétences pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique (UNINE-FRI)
- Former des acteur.trice.s dans l'artisanat et le commerce local
- Améliorer les structures agricoles et encourager le renouvellement des outils de production et de transformation
- Poursuivre la stratégie de gestion de la crise forestière et promouvoir une sylviculture plus fine auprès des propriétaires
- Réviser la législation cantonale sur les forêts

... DANS UN ETAT QUI SE CONSOLIDE

Les enjeux auxquels le canton fait face, notamment financiers, mais également les nouvelles formes de gouvernance et la flexibilisation du travail, la digitalisation de la vie quotidienne et économique et la mobilité croissante de la population, nécessitent une transformation de l'Etat. Les communes sont elles aussi confrontées à ces défis. Une étroite collaboration est mise en place dans la mise en œuvre des réponses à y apporter.

UNE DÉMARCHE EST ENTREPRISE POUR GARANTIR LA MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES

Le fonctionnement de l'Etat et une capacité d'investissement suffisante nécessitent, à moyen terme, des finances saines avec des budgets équilibrés. Pour réaliser des projets orientés vers l'avenir, le Gouvernement vise un niveau d'investissement à hauteur de 40 millions par année. Or les baisses cumulées des recettes, liées tant à des projets stratégiques cantonaux (par exemple la réforme fiscale, le fonds climat ou la taxe des véhicules) que fédéraux (la péréquation financière entre cantons), modifient de manière importante la situation financière de l'Etat, aussi pour les prochaines années.

Selon les informations disponibles en l'état, des déficits significatifs sont attendus, de l'ordre de 30 à 50 millions par année. Les soutiens uniques versés en 2020 et 2021 aux différents secteurs de l'économie au sens large accompagnent une reprise soutenue de la conjoncture. Une évolution des recettes plus favorable qu'escomptée, et donc un déficit ordinaire moins élevé que planifié, pourraient ainsi, à terme, être envisagés. Le Gouvernement entend toutefois se montrer prudent dans ses projections.

La planification financière pour les années 2022 à 2026 comporte de grandes incertitudes. Il est cependant évident que la pandémie impacte de manière substantielle la réserve pour politique budgétaire, initialement constituée pour faire face aux manques à gagner prévisibles (conjoncture, réforme fiscale). Le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution n'est toutefois pas conçu pour une situation prolongée d'importants déficits. Il ne pourra donc pas être respecté durant la législature. Un programme de mesures concerté avec le Parlement est ainsi entrepris pour viser l'équilibre budgétaire au plus tard dès 2026. Cette action doit éviter une forte dynamique de la dette et du découvert. Dans l'intervalle, des mesures transitoires sont recherchées pour permettre de continuer à investir.

La situation financière délicate requiert des efforts au cours des prochaines années, au niveau des recettes, des charges et de la priorisation des projets en cours. Pour autant, notre canton a déjà réussi par le passé ce difficile exercice. Le Gouvernement sait que chacun.e comprendra les enjeux et saura contribuer à un assainissement devenu aujourd'hui nécessaire.

MESURES

- Mettre en place des mesures permettant de retrouver l'équilibre budgétaire
- Définir des mesures transitoires jusqu'au retour à l'équilibre

LES PRESTATIONS DÉLIVRÉES CORRESPONDENT AUX ATTENTES

L'Etat fournit de nombreuses prestations à la population et aux entreprises, mais également à différents autres acteur.trice.s (p. ex. associations). Certaines sont imposées par des bases légales fédérales ou cantonales, d'autres sont des prestations volontaires. Les prestations sont fournies soit directement par l'administration, soit indirectement par des partenaires externes (institutions paraétatiques, autres cantons, etc.). En raison de l'évolution des attentes et des besoins des administré.e.s, de nouvelles prestations ont été développées et sont venues s'ajouter à celles déjà offertes. Par ailleurs, certaines prestations, dont bénéficient actuellement les citoyen.ne.s de Moutier, sont délivrées de manière différente de ce qui prévaut dans le canton du Jura.

Ces différents éléments et l'augmentation constante des charges dans les domaines de la santé, du social et de la formation, tout comme l'accueil prochain de Moutier, obligent à analyser les processus, les prestations y relatives afin de permettre de faire les choix nécessaires et offrir les meilleures perspectives à la population jurassienne.

MESURE

- Analyser et prioriser les prestations délivrées par l'Etat afin de faire les choix nécessaires



La transformation digitale passe aussi par l'information et la communication. | Fiona Riat, interactive media designer.

LES CONTACTS NUMÉRIQUES SONT FAVORISÉS

Ainsi qu'il l'avait annoncé en 2018, le Gouvernement ambitionne qu'au terme de la législature 2021-2025, la population s'adresse à l'administration cantonale principalement de manière digitale. Pour ce faire, un cadre de transformation numérique a été établi afin de définir les éléments indispensables à mettre en œuvre pour garantir une cohérence globale dans le développement d'outils numériques au sein de l'administration et la création de valeur ajoutée. Le Guichet virtuel, interface essentielle avec la population et les entreprises, continue à se développer avec l'ajout de nouvelles prestations, y compris celles offertes par les communes. Il s'agit d'une part de renforcer l'accessibilité du service public, ainsi disponible en tout temps, et d'autre part de gagner en efficacité au sein de l'administration. Une plus grande transparence dans le traitement des démarches administratives est également proposée. Une collaboration accrue avec les communes est indispensable, puisque les dossiers passent souvent d'un échelon institutionnel à l'autre et que les attentes se font de plus en plus pressantes, de la part de la population mais aussi de la part de la Confédération. La cyberadministration constitue de ce fait un instrument intéressant, puisqu'un seul guichet permet aux citoyen.ne.s de déposer leur demande, quel que soit l'interlocuteur.trice compétent.e.

Le Gouvernement est toutefois conscient que le réflexe numérique n'est pas encore acquis par toutes et tous. Il s'agit tout d'abord d'inciter les services de l'Etat à repenser la manière dont les prestations peuvent être délivrées, dans le but de tirer profit des projets de numérisation. Cela implique des changements organisationnels et de pratiques nécessaires dans la perspective du développement de prestations en ligne. Par ailleurs, en complément aux mesures prises au niveau de la formation, il entend poursuivre les démarches d'accompagnement pour faciliter l'accès aux nouveaux outils numériques au sein des services de l'Etat et aux citoyen.ne.s. Enfin, face aux réticences, le Gouvernement entend renforcer la confiance dans les prestations numériques offertes par l'Etat.

MESURES

- Poursuivre la numérisation des services de l'Etat selon un cadre de transformation précis
- Ajouter de nouvelles prestations sur le Guichet virtuel
- Accompagner les citoyen.ne.s afin de limiter la fracture numérique
- Améliorer la confiance dans les services numériques délivrés par l'Etat



Le développement de l'administration numérique passe par des processus et outils nouveaux à l'interne mais aussi par de nouvelles prestations à la population via le Guichet virtuel. | Séance de travail dans les locaux du Service de l'informatique avec David Borruat, Vincent Schaffter, Gabriela Spinetti et William Périat.



LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EST MODERNISÉE

Les collaborateur.trice.s de l'administration jouent un rôle essentiel. De nouveaux modes de travail, plus collaboratifs, moins hiérarchiques, davantage basés sur la confiance et orientés vers l'action sont ainsi mis en place. Les collaborateur.trice.s disposent d'outils informatiques performants leur permettant de fournir des prestations de qualité. La diminution à terme du nombre de services contribue à ces objectifs. Le management est davantage fondé sur l'atteinte d'objectifs d'équipe et favorise l'esprit d'initiative, le droit à l'expérimentation et l'autonomie. Un effort particulier est porté sur le développement des compétences des collaborateur.trice.s et la préparation des métiers à la transition numérique. La formation continue est donc essentielle. En outre, les nouveaux modèles d'organisation du travail sont développés, à l'instar du partage de poste, du télétravail, de la souplesse des horaires ou encore des espaces de travail partagés.

MESURES

- Développer des programmes de formation ciblés sur la base de compétences-clés identifiées
- Encourager les nouveaux modèles d'organisation du travail (p.ex. partage de poste, espaces partagés, souplesse des horaires)
- Renforcer l'efficacité collective des activités

LA POURSUITE PÉNALE EST OPTIMISÉE

Face aux défis de la criminalité et au vu du cadre posé par le droit, le rapprochement du Ministère public et de la Police cantonale confère une plus grande efficacité à la poursuite pénale. La construction d'un nouveau bâtiment sur le site des Prés-Roses à Delémont dote ces instances d'un outil moderne à même de lutter de manière efficace contre les nouvelles formes de criminalité. La construction d'un nouvel établissement pénitentiaire à l'horizon de la législature 2026-2030 et dont les premières esquisses sont réalisées durant la présente législature, répond aux mêmes objectifs ainsi qu'à respecter les standards relatifs aux conditions de détention.

MESURES

- Construire un bâtiment pour le Ministère public et la Police cantonale
- Poursuivre les études de planification pour la construction du nouvel établissement pénitentiaire

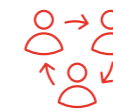
L'ÉTAT RENFORCE SA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les communes représentent un échelon essentiel du canton. Dans notre système fédéraliste, elles sont même l'interlocuteur privilégié des citoyen.ne.s dans un grand nombre de domaines. Les communes, y compris les groupements de communes, doivent être parties prenantes de nombreux projets développés au niveau cantonal. Il est donc primordial de renforcer le partenariat entre l'Etat et les communes, dans l'intérêt général de la population, d'autant que les relations Etat – communes s'inscrivent dans un contexte d'interdépendance. Le renforcement de cette collaboration indispensable passe par le développement du processus de communication, la redéfinition permanente des rôles et des compétences de chacun.e en fonction de l'évolution des besoins de la société ou encore la formation des membres des autorités. Concernant la péréquation financière et la répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT-JU), un projet mieux adapté aux nouvelles réalités, notamment financières, est mis en œuvre par secteur en fonction des véritables besoins et attentes des partenaires, d'entente avec l'Association jurassienne des communes (AJC). L'accueil de Moutier, le renouvelle-

ment des élu.e.s dans les communes ainsi que les questions liées à la démocratie directe font également l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, pour améliorer la capacité des communes à assumer les missions fondamentales que leur confie la législation, de nouveaux travaux sont menés sur les fusions, avec une vision à l'horizon 2030-2035 et l'élaboration d'un concept pour l'ensemble du territoire du canton. Davantage qu'une taille critique en termes de nombre d'habitant.e.s, les communes doivent toutes être en mesure de délivrer un socle de prestations de base à leurs citoyen.ne.s et s'adapter aux réalités nouvelles tout en fonctionnant efficacement dans ce cadre. Les instruments législatifs sont modifiés dans ce sens.

Dans tous ces projets, l'AJC reste le partenaire privilégié du canton. Le renforcement des relations entre l'Etat et les communes doit améliorer les retours du terrain par des échanges sur la vision des uns et des autres.



Les communes, échelon essentiel du canton.

Christophe Riat, délégué aux communes.



MESURES

- Intensifier le développement des processus de communication avec les corporations de droit public et de formation des élu.e.s et employé.e.s communaux-ales
- Reprendre le projet RPT-JU de manière sectorielle d'entente avec l'AJC
- Adopter un nouveau concept de fusion de communes

CONCLUSION

Un Etat proche des citoyen.ne.s, modernisé, en phase avec les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de son temps et ceux à venir. C'est ainsi que le Gouvernement imagine le Jura de demain. Certes, le contexte économique est particulièrement difficile. Les finances publiques, mises à mal par plusieurs facteurs, représentent un paramètre qui limite singulièrement le champ des possibles. Le Gouvernement en a tenu compte dans son programme de législature, qui se veut réaliste. Il met en évidence les principaux projets qui seront développés. S'y ajoutent bien sûr toutes les tâches ordinaires indispensables au bon fonctionnement de l'Etat et à la délivrance de prestations de qualité au bénéfice de la population jurassienne.

La pandémie est une épreuve pour toutes et tous, mais elle est également une période riche en expériences dont le Gouvernement entend tirer des leçons.

D'une part, parce que la situation a exigé des décisions rapides, la crise sanitaire a naturellement redéfini les processus administratifs et encouragé les collaborations entre services et départements. Elle a également favorisé la recherche de solutions inédites. Dans l'urgence sont nées des expériences dont le Gouvernement et son administration sauront tirer profit dans leurs réflexions pour un Etat plus efficient.

D'autre part, la pandémie a mis en exergue le besoin de coordination au-delà des frontières cantonales, voire nationales, la nécessité d'agir à une autre échelle, d'avoir une conscience globale du territoire et des échanges. A l'instar de ce qui figure dans la vision 2030, des collaborations intercantionales, voire transfrontalières, se noueront et seront approfondies selon les thématiques. Le canton du Jura se veut un véritable pont entre la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse romande. Son développement passera par un renforcement des liens avec les cantons voisins et par sa présence sur la scène intercantonale et fédérale. Enfin, la COVID-19 a plus que jamais mis en évidence l'esprit de résilience de la population jurassienne. Les institutions et l'économie ont bien résisté, la solidarité a fonctionné. Le Gouvernement entend capitaliser et utiliser cette énergie et ces compétences pour faire face aux défis futurs, pour construire dès à présent pour et avec sa population, le Jura de 2030.

IMPRESSUM

Programme gouvernemental de législature 2021 - 2025

EDITEUR

Gouvernement de la République et Canton du Jura

CONCEPTION

Chancellerie d'Etat - Service de l'information et de la communication

PHOTOGRAPHIES

République et Canton du Jura

SITE INTERNET

www.jura.ch/pgl



